

Bareme et procédure des sanctions administratives - competitions nationales joutes - rame

| fautif | constat de l'infraction | enquête | delai de réponse du fautif | sanction si non justificatif |
|--------------------|--|--|--|--|
| competiteur | rapport d'arbitre rapport d'un officiel rapport de l'équipe protocolaire adressés dans les 5 jours qui suivent la competition au secrétariat federal | courrier adressé dans le mois au competiteur et a son club | réponse sous 21 jours a date d'envoi de l'enquete | bureau fédéral et / ou organisme de e discipline de première instance |
| | propos discriminatoires de tout ordre par toute personne licenciée | voir ci dessus | voir ci dessus | |
| | absence aux finales championnat de France | voir ci dessus | voir ci dessus | interdiction de championnat l'année suivante |
| | absence au podium et remise des prix finales coupe et Championnat de France | voir ci dessus | voir ci dessus | interdiction de championnat l'année suivante |
| | absence a la pesée | convocation du capitaine d'équipe | immédiat | interdiction de compétition le jour meme |
| | absence aux demi finales championnat de France | convocation du capitaine d'équipe | immédiat | interdiction de compétition le jour meme |
| | tenue non respecteuse au podium | convocation du capitaine d'équipe | immédiat | changement |
| | départ d'une compétition sans motif ou par réprobation | | | covocation organisme disciplinaire |

Bareme et procédure des sanctions administratives - competitions nationales joutes - rame

| fautif | constat de l'infraction | enquete | delai de réponse du fautif | sanction si non justificatif |
|--|--|--|--|--|
| club ou groupement organisateur | rapport d'arbitre rapport d'un officiel rapport de l'équipe protocolaire adressés dans les 5 jours qui suivent la competition au secrétariat federal | courrier adressé dans le mois au compétiteur et a son club | réponse sous 21 jours a date d'envoi de l'enquete | bureau fédéral et / ou organisme de discipline de première instance |
| | mauvaises installations materiel deffectueux non respect du cahier des charges | procedure ci dessus | procedure ci dessus | interdiction de competitions nationales pour une durée proposée par la commission nationale validé par le bureau fédéral éventuellement organisme disciplinaire de première instance |
| | refus de réquisition materiel refus de réquisition officiels de compétition manipulation des résultats | | | |
| | refus d'organisation à moins de 1 mois | procedure ci-dessus | procédure ci-dessus | sanction ci-dessus |

Bareme et procédure des sanctions administratives - non respect des textes fédéraux par les groupements affiliés

| fautif | infraction | enquête pour tous les cas | délai de réponse du fautif | sanction pour tous les cas |
|--|--|--|-----------------------------------|--|
| groupement affilié | rapport d un membre licencié compte rendu de réunion rapport d un organe affilié non accusé de reception des personnes désignées abus de pouvoirs de ligues et comités utilisation du logo fédéral inappropriée logo fédéral absent des publications des structures affiliées non respect de la charte de déontologie et laïcité non avertissement de harcèlement non respect du contrat républicain conflit d'intérêt ou corruption insubordination, manipulation des textes fédéraux utilisation des données personnelles inappropriée | reunion de la commission nationale concernée ou du bureau fédéral sous 15 j à date de l'infraction | 21 jours | decision du comité directeur fédéral suppression de subventions fédérales partielles ou totales organismes disciplinaires de première instance éventuellement poursuites au pénal |
| | délai de convocation ou courrier obligatoire non respecté | idem ci-dessus | 72 h après envoi du courrier | idem ci-dessus et tutelle fédérale |
| | transmission aux structures et membres affiliés non exécutée | idem ci-dessus | 72 h après envoi du courrier | idem ci-dessus et tutelle fédérale |
| | Diffusions abusives non respect des règles de diffusion | | | |
| fautif | constat de l'infraction | enquête | délai de réponse du fautif | sanction si non rectification |
| groupement affilié ou personne physique | constat d un membre licencié rapport d un organe affilié non respect des données et droit à l'image comptabilité procès verbaux compte rendu de reunion | envoi au bureau fédéral | retrait immédiat de la diffusion | décision du comité directeur fédéral avertissement au membre désigné pour la diffusion suspension et radiation si récidive |

validation mai 2024